

1905 1914

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÈGE 1905  
CONGRÈS WALLON SOUS LE PATRONAGE DU GOUVERNEMENT

# Rapport sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes

PAR

**Laurent DECHESNE, F. R. E. S.**

Docteur spéciale en économie politique, correspondant de  
l'Office international du Travail, professeur à l'Ecole des hautes études  
commerciales et consulaires de Liège.

Lorsque mon ancien et excellent ami, M. Julien Delaite, président de la *Ligue wallonne de Liège*, me demanda un rapport sur ce sujet, je fus d'abord fort embarrassé. Je m'imaginai qu'on ne pouvait déceimment présenter à un Congrès wallon un rapport où l'on décrirait la situation matérielle et morale des Wallons comme inférieure à celle des Flamands. Or, j'avais beau creuser ma mémoire, feuilleter des documents, je ne découvrais point de quoi me convaincre que la race wallonne fût supérieure à la race flamande.

Je me hâte d'ajouter que cette supériorité ne m'apparaissait pas davantage du côté des Flamands.

Je retrouvai bien des documents publiés dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, d'où il ressortait que les phénomènes de natalité et de mortalité se présentaient, dans les provinces flamandes, dans des conditions telles, qu'on pouvait les considérer comme les indices d'un stade de civilisation inférieur à celui des Wallons. Mais aussitôt la critique me répondait imperturbable : la même différence, quant à la mortalité et à la natalité, se constate entre les Allemands et les Français, entre la classe moyenne et la classe riche. Pourra-t-on en conclure simplement à l'infériorité des premiers, à celle des Allemands par rapport aux Français à celle de la classe moyenne, qui renferme tant d'éléments laborieux et productifs, par rapport à celle des riches.

- mortalité infantile très forte des Flandres - Jacquart 1907,  
art. vu de Rev. Sp. 08-12° - 297 -

Si je parcourais la statistique des exemptés du service militaire pour cause physique, je constatais que certaines provinces flamandes offrent un pourcentage très élevé, tandis que d'autres présentent une proportion très faible, et entre les provinces wallonnes, je relevais des différences analogues.

Si l'augmentation de la population due à l'excédent des naissances sur les décès apparaissait, malgré un taux très élevé de mortalité, comme plus considérable dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes, je constatais, par contre, chez les Wallons, une puissance d'assimilation telle des éléments flamands, qu'après très peu de générations, non seulement le caractère et l'esprit des immigrés s'étaient wallonnisés, mais même la conformation physique du crâne.

Je voyais bien, chez les Flamands, un plus grand nombre de personnes de très haute taille que chez les Wallons, mais j'y voyais aussi un nombre plus considérable d'individus de très petite taille, tandis que la stature des Wallons oscillait autour d'une moyenne plus constante. Donc, moins de disproportion, d'anomalies chez les Wallons que chez les Flamands. Toutefois, cette excessive inégalité de taille n'empêchait pas les Flamands, pris dans leur ensemble, de l'emporter légèrement sur les Wallons par la moyenne générale de leur taille. Voulait-on y voir, dans le domaine physique, un signe de la supériorité des Flamands, qu'aussitôt surgissait à la pensée leur infériorité intellectuelle, la Wallonie renfermant une proportion d'illettrés moindre que les Flandres. Du moins, en moyenne, car ni les provinces du Nord, ni celles du Sud n'avaient le monopole des arrondissements les plus instruits ni celui des arrondissements les plus ignorants.

En somme, un tableau complexe de faits sociaux s'imposait à moi, un fouillis inextricable d'indices contradictoires favorables, tantôt aux uns, tantôt aux autres, mais il n'apparaissait nettement aucun signe, aucune preuve d'une supériorité toute simple, générale et incontestable, qui permit de proclamer, en faveur d'une race, en tant que race, le droit à l'hégémonie sur l'autre.

\*  
\* \*

D'autres raisons d'un ordre élevé et certainement fort respectables m'empêchaient de prendre parti dans une dispute de langue et de race. Il n'en pouvait sortir, à mon sens, que des dissensions intestines, peut-être les maux d'une guerre civile sans issue. Or, les guerres de races constituent, avec les luttes de religion et de classe sociale, le pire fléau qui menace la civilisation contemporaine. Ne

convient-il pas, dès lors, d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait aiguïser une antipathie de race. Comment perdre de vue cet éternel et sublime idéal de paix et de fraternité universelles que présentent à l'humanité ses grands inspirés, ses grands philosophes de tous les temps, ses moralistes et ses sociologues de l'heure présente, idéal à la réalisation duquel nous convient les mobiles les plus élevés, les plus purs du cœur et de l'esprit, le meilleur même de notre âme !

En Belgique surtout, les animosités de race, ce ferment de discorde civile, apparaissent comme particulièrement dangereuses, funestes, condamnables. La Belgique est déjà un si petit pays ! Sa population totale dépasse à peine celle de la ville de Londres. Son essor économique, intellectuel et moral souffre de l'étroitesse de ses frontières. Cependant, les groupements nationaux vont s'élargissant sans cesse afin de s'adapter aux conditions de vie nouvelles, particulièrement dans l'ordre technique et économique. De grandes nations se sont ainsi développées réunissant l'une, 130 millions d'habitants — la Russie — l'autre, 80 millions — les Etats-Unis. Les anciennes nations européennes, hier les plus puissantes, n'apparaissent plus aujourd'hui, en proportion de celle-là, que comme de petits pays ; et elles ressentent à tel point leur faiblesse, qu'elles cherchent à se fusionner en une vaste fédération européenne. Et ce serait en ce moment que la Belgique, la petite Belgique, la microscopique Belgique, prendrait, au mépris de la loi d'évolution progressive des pays modernes, une attitude capable d'entraîner une scission politique et un nouvel amoindrissement des frontières ! Comment ne pas condamner comme insensé, comme funeste tout ce qui pourrait rendre possible semblable éventualité !

\* \* \*

Il me semble donc — et l'on pourra s'en convaincre par la suite de cet essai — qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la supériorité de l'une des races flamande ou wallonne. C'est choisir un mauvais principe de division, que de vouloir grouper les Belges en Flamands et Wallons. Ce qui distingue les divers groupes qui constituent la nation belge, ce ne sont point les conditions ethniques qui, à mon sens, sont négligeables, mais surtout les facteurs économiques. Ceux-ci distribuent inégalement la richesse et le bien-être dans les diverses parties du pays, sans que la race y ait la moindre part, de telle sorte que les Belges, flamands ou wallons, qui appartiennent à la même classe sociale, à la même profession, se ressemblent bien plus que des Flamands ou des Wallons de condition sociale ou de profession différentes. Au reste, les traits psychiques des Wallons

et des Flamands tendent bien plus à les rapprocher et à les distinguer des peuples étrangers qu'à les séparer les uns des autres. Enfin, il importe de ne pas oublier que les Belges, *tous les Belges*, ont un intérêt primordial à ne point user leurs forces en luttes intestines, à ne point se séparer les uns des autres, mais à réagir plutôt contre ce particularisme excessif qui les caractérise aussi bien Flamands que Wallons.

\* \* \*

Cependant, n'y a-t-il vraiment rien à faire, rien à dire ? Serait-il donc sans intérêt d'examiner la situation matérielle et morale de la Wallonie comparée au reste du pays, de se rendre compte de la place qu'elle occupe dans l'ensemble de l'économie nationale ?

Cet intérêt n'apparaît malheureusement que trop clairement quand on constate l'ardeur, le fanatisme de certains propagandistes flamingants. L'un d'eux n'a-t-il pas été jusqu'à prononcer ces paroles incroyables : « Ne sommes-nous pas, s'est-il écrié en parlant des Flamands, la majorité dans le pays ? N'avons-nous pas à tous égards un passé plus brillant que le vôtre ? Nous sommes plus instruits que vous. Les insanités collectivistes n'ont pas prise sur nous ! Notre histoire est plus glorieuse que la vôtre ? Quand nos populations flamandes avaient le courage de se soulever contre la tyrannie de nos seigneurs, les comtes et les ducs, vous acceptiez, vous, Wallons, tous les jougs et vous vous faisiez trop souvent contre nous les serviteurs de l'étranger ! » Et ces paroles ont été prononcées dans une assemblée de gens bien élevés, instruits, qui remplissent une fonction des plus importantes : le gouvernement de la nation ; elles sont sorties de la bouche d'un député belge, un citoyen qui, conformément à la règle de nos institutions, est chargé de la défense des intérêts de tout le pays sans distinction de lieu ou de race. Comment ne point voir dans ce fait l'indice d'un mal profond, plus grave que beaucoup ne se l'imaginent, capable de créer un véritable péril pour la paix intérieure et l'intégrité de la nation, pour peu qu'on le laisse se répandre ?

Faut-il vraiment approuver les Wallons qui considèrent ce danger avec dédain et indifférence disant : les Flamands ont bien plus d'intérêt à connaître le français, qui les met en rapport avec le monde civilisé, que le Néerlandais, dont la connaissance ne peut les mener nulle part ; et si certains d'entre eux ne veulent pas le comprendre, ce n'est point nous qui en pâtirons, mais eux-mêmes ; s'ils veulent absolument travailler à leur malheur, après tout, c'est leur affaire ! Au pis aller, leur compagne aboutissant à une guerre de

race et à une séparation administrative ou autre, que nous importe : ne sommes-nous point supérieurs par la richesse, la civilisation et la langue, ne pouvons-nous pas nous passer d'eux, bien plus aisément qu'ils ne peuvent se passer de nous ? Ne serait-ce pas plutôt tout profit pour nous d'être débarrassés d'un frère pauvre, peu instruit !

Quelqu'excuse qu'on puisse faire valoir en faveur des Wallons qui s'expriment ainsi, après avoir été trop vivement pris à partie par certains frères flamands entraînés par l'enthousiasme et l'imagination, il est difficile cependant d'approuver une complète indifférence, un désintéressement absolu devant un problème aussi important au point de vue national. Non seulement cette indifférence peut paraître peu courtoise, peu fraternelle, mais elle ne s'accorde guère avec le souci de l'intérêt général. C'est vers des groupements politico-économiques de plus en plus vastes, que se fait l'évolution progressive du monde moderne et non vers le morcellement des nationalités existantes. Le particularisme de race doit être, non point favorisé, ou simplement ignoré, mais combattu. Loin de permettre que l'intégrité de la nation belge soit compromise il faut, au contraire, la défendre, en attendant le jour où la petite Belgique pourra prendre place parmi les Etats-Unis d'Europe. Qu'on n'oublie point qu'elle n'y pourra trouver de situation convenable, favorable à son essor matériel et moral, que pour autant qu'elle n'y entre point comme une quantité négligeable. Or il en serait certainement ainsi, si elle allait s'amoindrir encore par une lutte de race.

C'est donc faire œuvre d'intérêt général que de mettre en garde ses compatriotes contre les excès de quelques démagogues bruyants qui, ayant enfourché le cheval sauvage des haines de race, sont partis à la conquête d'une popularité vulgaire.

Qu'il soit permis, dans un intérêt de conservation sociale, de rappeler à certains de nos frères flamands ce que nous sommes, ce que nous valons, afin qu'ils comprennent quel préjudice la nation éprouverait en nous perdant. Faisant ici œuvre exclusivement nationale, on s'adresse donc aux Belges de toute langue, qu'ils soient Flamands, Wallons, Allemands ou d'origine étrangère, bref, à tous les bons patriotes.

\* \* \*

La situation matérielle d'une région dépend de ses ressources naturelles et de ses industries. Examinons à ce double point de vue les provinces wallonnes. Cet examen nous permettra de vérifier l'exactitude des deux propositions que nous avons formulées : 1° que les différences qu'on relève dans sa situation des diverses provinces

belges sont déterminées beaucoup moins par des facteurs ethniques que par des facteurs économiques ; 2<sup>o</sup> que les provinces wallonnes, abstraction faite des différences très prononcées qui existent entre elles, présentent cependant, envisagées dans leur ensemble, une situation de fait, meilleure, que le reste du pays.

Le territoire de la Belgique, malgré ses limites étroites, comprend plusieurs zones fort différentes. Si, quittant la côte et se dirigeant vers l'intérieur, on franchit l'étroite bande de dunes qui défend le territoire contre les envahissements de la mer, on rencontre d'abord une région sablonneuse : les *polders* des Flandres, très fertiles, et la Campine anversoise et limbourgeoise, stérile et pauvre, peu habitée. Vient ensuite une région sablo-limoneuse qui occupe le centre de la Belgique, également propre à toute espèce de culture. Plus avant dans les terres, on pénètre dans la Hesbaye, région limoneuse qui s'étend au Nord de la Sambre et de la Meuse, propre surtout à la culture de la betterave. C'est, contrairement aux Flandres, le pays des grandes cultures. Au Sud de la Meuse et de la Sambre, commence la région montagneuse : le Condroz, avec ses cultures diverses ; le pays de Herve, tout couvert de pâturages ; les Ardennes, peu fertiles et peu peuplées, où l'avoine et le seigle et surtout les forêts, remplacent le froment ; enfin, tout au Sud, la vallée de la Semoy, qui, jouissant d'un climat très doux, produit surtout des fruits.

On remarquera que, ni les provinces wallonnes, ni les provinces flamandes, n'ont la spécialité des régions riches ou des régions pauvres. La nature a fort sagement distribué ses faveurs aux paysans belges sans se préoccuper de la langue qu'ils emploient. Si les Flamands peuvent se vanter de leurs cultures intensives des Flandres, les Wallons peuvent s'enorgueillir de leurs grandes cultures de Hesbaye, et des pâturages du pays de Herve, célèbres depuis des siècles par son beurre et son fromage ; et si les uns ont à déplorer la stérilité des sables et des bruyères de Campine, les autres ne peuvent que regretter l'aridité de leurs rochers ardennais. Si les Flamands ont leurs asperges de Malines et leur tabac d'Harlebeke, les Wallons ont aussi leurs asperges d'Herstal et leur tabac de la Semoy ! La nature semble avoir voulu pousser le souci de l'égalité jusque dans les agréments de la vie : aux uns, une plage maritime admirable où a pu se développer l'une des villes de bains les plus fréquentées qui soient au monde et quantité d'autres, plus modestes, non moins charmantes ; aux autres, des sites montagneux ravissants, les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, de la Vesdre, de la Semoy, de la Sambre, Spa et ses eaux ferrugineuses célèbres, des grottes fameuses.

\* \* \*

Il peut paraître intéressant de savoir si les provinces flamandes, prises dans leur ensemble, l'emportent, par leurs cultures, sur les provinces wallonnes. Au premier abord, on serait tenté de répondre affirmativement. Les Flandres sont surtout agricoles, la Wallonie est industrielle, semble-t-il à première vue. Cependant, la réalité est loin de permettre un jugement aussi simple, une affirmation aussi catégorique.

Voyons comment se répartissent, sur le territoire du Royaume, les plantes dites de grande culture : céréales, plantes industrielles, fourrages, etc., en d'autres termes, celles qui occupent presque la totalité des terres cultivées. Voici les surfaces qu'elles occupaient en 1895, en milliers d'hectares : (1)

Provinces Flamandes	Provinces Wallonnes
Anvers. . . . . 137.1	Hainaut . . . . . 268.3
Flandre occidentale . . . 264.0	Liège . . . . . 177.6
Flandre orientale . . . . 224.2	Luxembourg . . . . . 168.7
Limbourg . . . . . 126.9	Namur . . . . . 203.2
<u>752.2</u>	<u>817.8</u>

Si tant il est vrai qu'on puisse parler ici de supériorité, celle-ci se trouverait donc, en matière de culture, plutôt du côté des Wallons que des Flamands, les premiers possédant 65,000 hectares de culture de plus que les autres. Mais ce chiffre ne présente guère qu'une trentaine de grandes exploitations au sens russe ou américain ; elle n'est pas suffisante pour qu'on puisse conclure qu'une partie du pays soit plus agricole que l'autre.

Si l'on voulait partager la Belgique en diverses régions selon le développement des cultures, il faudrait abandonner tout à fait les divisions de race ; ceci ressort nettement du tableau qu'on obtient en rangeant les provinces belges d'après l'étendue des surfaces cultivées : on arrive en effet à les placer dans l'ordre suivant :

- 1° Le Hainaut, avec . . . . . 268,000 hectares.
- 2° La Flandre Occidentale, avec . . . . . 264,000 »
- 3° La Flandre Orientale, avec . . . . . 224,000 »
- 4° Namur, avec . . . . . 203,000 »
- 5° Liège, avec . . . . . 177,000 »

(1) En omettant le Brabant, mi-flamand, mi-wallon et qui renferme la capitale dont le caractère ethnique serait difficile à déterminer.

- 6° Le Luxembourg, avec . . . . . 168,000 hectares.  
 7° Anvers, avec . . . . . 137,000 »  
 8° Limbourg, avec . . . . . 126,000 »

Ainsi donc, ni les Flamands, ni les Wallons ne l'emportent par l'importance de leurs cultures. S'ils se partagent les deux provinces qui viennent en tête, ils se partagent aussi les quatre dernières ; et les deux provinces qui restent, celles où la culture a pris un développement moyen, sont, l'une flamande, l'autre wallonne !

\*  
\*  
\*

Procédons à un examen analogue au sujet des *forêts*. Envisageons d'abord les surfaces boisées, ensuite, le revenu de ces forêts.

En 1895, les propriétés boisées, non comprises les broussailles et les pépinières, occupaient, en milliers d'hectares, en pays flamand et en pays wallon, respectivement :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	50.9	Hainaut . . . . .	46.0
Flandre occidentale . . . . .	12.1	Liège . . . . .	60.7
Flandre orientale . . . . .	13.3	Luxembourg . . . . .	162.2
Limbourg . . . . .	42.3	Namur . . . . .	104.1
	<u>118.6</u>		<u>373.0</u>

Ici, la supériorité des provinces wallonnes par leurs richesses forestières, est manifeste. Non seulement, elles l'emportent par le total des surfaces boisées, mais les provinces qui en comprennent les plus grandes étendues sont, sauf une, des provinces wallonnes.

On se demandera peut-être si ce n'est point là qu'une supériorité purement apparente et si l'on n'obtiendrait pas un tableau différent en envisageant le revenu de ces forêts.

En 1880 (1), le revenu des bois et forêts s'élevait aux valeurs suivantes, exprimées en millions de francs :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre occidentale . . . . .	1.7	Hainaut . . . . .	3.3
Flandre orientale . . . . .	0.9	Liège . . . . .	1.6
Anvers . . . . .	1,5	Luxembourg . . . . .	4.1
Limbourg . . . . .	1.0	Namur . . . . .	5.2
	<u>5.1</u>		<u>14.2</u>

(1) *L'Annuaire statistique* ne nous fournit pas de chiffres plus récents. (V. l'Annuaire pour 1904, publ. en 1905).



Ici, apparaît encore la supériorité des provinces de Wallonie.

A cette conclusion, l'esprit de clocher, l'inguistique inspirera peut être cette réponse : le bel avantage, que de posséder beaucoup de forêts; ne vaudrait-il pas mieux que ces forêts fussent converties en terres de culture, bien plus productives? Et l'autre clocher de répliquer : ce qui vaut moins encore que des forêts, ce sont des broussailles, des sables, des dunes et des marais. Nous avons autant de cultures que vous, sinon davantage, et de plus, nous possédons beaucoup de forêts, ce qui vaut mieux que des sables et des marécages!

Mais, laissons là cette dispute oiseuse et ridicule?

\* \* \*

Voyons plutôt ce que nous apprend la topographie de l'élevage dans les limites du Royaume. En 1895, les chevaux et les bestiaux se répartissaient comme suit entre les Flandres et la Wallonie, en milliers de têtes :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	306	Hainaut . . . . .	392
Flandre occidentale . . . .	493	Liège . . . . .	355
Flandre orientale . . . . .	554	Luxembourg . . . . .	266
Limbourg . . . . .	250	Namur . . . . .	277
	<u>1,603</u>		<u>1,290</u>

En matière d'élevage, la supériorité des Flamands apparaît cette fois d'une manière incontestable. Notons cependant que l'écart n'est pas aussi considérable que celui qu'on vient de constater au sujet des forêts.

En résumé, les branches de production paysanne prises dans leur ensemble ne peuvent être considérées comme la spécialité de l'une des deux principales races belges. En matière de culture, ni les uns, ni les autres ne peuvent se prévaloir d'une notable supériorité, et si les provinces wallonnes l'emportent par leurs forêts, les provinces flamandes leur sont supérieures par l'élevage. Une autre conclusion se dégage encore de cet examen, c'est que, s'il s'agissait d'établir un groupement des provinces belges au point de vue de leurs ressources paysannes, il faudrait abandonner complètement la division ethnique des provinces et en adopter une autre, toute différente.

\* \* \*

Passons maintenant aux *industries*. L'atlas annexé au recensement industriel de 1896 va nous fournir des indications précieuses sur leur topographie.

Quand on examine la carte consacrée à l'ensemble des industries, on constate l'existence, en Belgique, tout le long du bassin houiller, d'une région particulièrement industrielle. Elle comprend une bande de territoire qui traverse le pays dans la direction E.-N.-E. -- O.-S.-O. en suivant les vallées de la Sambre et de la Meuse. Parmi les principales localités de cette région, on rencontre, en commençant par l'Est : Herstal, Liège, Namur, Charleroi, Courcelles, La Louvière, enfin les environs de Mons avec Quaregnon.

Une autre zone industrielle, beaucoup moins bien dessinée, coupant la précédente à peu près à angle droit, va du Sud au Nord en remontant la Meuse jusque Namur, pour suivre ensuite le canal de Charleroi et s'étendre jusque Bruxelles et Anvers.

En somme, la région la plus industrielle de la Belgique présente à peu près la forme d'une croix dont les deux bras auraient leur point d'intersection à l'Ouest de Namur. Ajoutons que cette région renferme les courants de circulation les plus intenses pour le transport par eau de la houille, savoir : du Sud au Nord, la Meuse jusque Namur et le canal de Charleroi et, de l'Ouest à l'Est, la Sambre et la Meuse depuis Namur.

On remarquera que la plus grande partie de cette zone industrielle se trouve sur le territoire wallon. Cependant, une notable partie occupe aussi la région flamande ; d'ailleurs, celle-ci renferme également des centres industriels moins importants desséchés sur le territoire qui, à partir du centre du pays, s'étend vers le Nord-Ouest.

L'atlas du recensement permet aussi de constater que la répartition des endroits *les moins industriels* ne laisse point apparaître de préférence bien tranchée ni pour les provinces wallonnes, ni pour les provinces flamandes. Les lieux presque complètement dépourvus d'industrie, c'est-à-dire les communes ne possédant aucun atelier d'au moins dix ouvriers, se rencontrent non seulement dans la Flandre Occidentale, dans le Sud de la Flandre Orientale et le Limbourg, mais aussi, en Wallonie, dans le Luxembourg et les plateaux des provinces de Liège, Namur et Hainaut.

Envisageons maintenant, en particulier, quelques industries importantes.

L'industrie charbonnière, qui alimente presque toutes les autres

et n'occupe pas moins de 130,000 ouvriers, se pratique le long de la Meuse et de la Sambre. Elle est donc comprise dans la partie wallonne du pays. Mais il ne faut pas oublier que le bassin houiller nouvellement découvert entre Maestricht et Anvers et qui paraît avoir une importance égale à celle du bassin exploité actuellement, occupe, par contre, le territoire flamand (1). D'ailleurs, avec l'abaissement des frais de transport par eau, la proximité du charbon a beaucoup perdu de son influence sur la localisation des industries ; et des villes flamandes, telles que Anvers et Bruges, pouvant recevoir aisément, par voie de mer, combustible, minerais et autre matière première, présentent, de nos jours, des conditions moins défavorables qu'autrefois pour la production industrielle.

L'exploitation des marbres et des pierres occupe à peu près la même zone que le charbon. Cependant, cette zone est plus large et déborde vers le Nord et vers le Sud, particulièrement dans les provinces de Hainaut et de Namur.

Quoique l'industrie métallurgique soit susceptible d'acquiescer, à l'avenir, dans les provinces flamandes, plus d'extension qu'elle n'en a prise jusqu'à présent, c'est actuellement dans les provinces wallonnes qu'elle se concentre surtout, c'est-à-dire à peu près dans les mêmes limites que l'exploitation de la houille. En commençant par l'Est, elle occupe la vallée de la Meuse depuis Herstal et Liège jusque Chokier ; plus en amont, elle réapparaît dans la région namuroise, puis, sur la Sambre dans les environs de Mons et de Charleroi. Toutefois, les provinces flamandes renferment aussi des centres importants d'industrie sidérurgique, tels que Louvain, Willebroek, Anvers, Gand et Bruges.

Les grandes industries du verre et du zinc sont localisées en Wallonie, mais celle des céramiques se pratique dans toutes les provinces et celle du tabac, surtout dans les régions flamandes. Les industries textiles se pratiquent également dans le Nord et le Sud.

De même que pour les occupations paysannes, on ne peut donc pas affirmer que l'industrie soit la spécialité des Flandres ou de la Wallonie.

Cependant n'est-elle pas, *en somme*, beaucoup plus développée dans cette dernière région ? C'est ce que, que nous allons examiner. M. Waxweiler dans l'analyse du *Recensement général des industries et des métiers* qui se rapporte aux deux premiers volumes, nous fournit les données du tableau suivant.

(1) Cf. mon *Industrie du charbon en Belgique et le nouveau bassin de la Campine*, Revue d'économie politique, 1904.

1896. — Nombre de personnes occupées dans l'industrie en Belgique. — Milliers de personnes.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre orientale . . . . .	166	Hainaut . . . . .	264
Flandre occidentale . . . . .	107	Liège . . . . .	188
Anvers . . . . .	101	Namur . . . . .	53
Limbourg . . . . .	18	Luxembourg . . . . .	18
	392		523

On voit, par ces chiffres, que la différence n'est pas aussi prononcée que pourraient s'y attendre ceux qui déclarent simplement que les provinces wallonnes sont industrielles et les provinces flamandes, agricoles. La Wallonie n'occupe en fait d'ouvriers industriels qu'un tiers de plus que les Flandres. D'un autre côté on remarquera que si les deux provinces qui viennent au premier rang par le nombre de leur population industrielle (Liège et Hainaut) sont wallonnes, deux des trois provinces qui occupent, la dernière place le sont aussi, les provinces flamandes, à part le Limbourg, occupant une situation intermédiaire.

Toutefois, on va voir se caractériser la différence qui sépare la Wallonie des Flandres au point de vue industriel. On va constater que l'industrie wallonne emploie proportionnellement bien plus de moteurs que l'industrie flamande. Celle-ci est donc surtout manuelle, celle-là, mécanique.

Chevaux-moteurs (vapeur, gaz ou pétrole) 1896. — Milliers.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre orientale . . . . .	62	Hainaut . . . . .	229
Flandre occidentale . . . . .	31	Liège . . . . .	169
Anvers . . . . .	55	Namur . . . . .	20
Limbourg . . . . .	6	Luxembourg . . . . .	4
	154		422

Tandis que les provinces wallonnes occupent seulement comme population industrielle, un tiers de plus que les provinces flamandes, elles emploient donc trois fois plus de chevaux-moteurs.

Au reste, l'industrie à domicile est relativement bien plus

développée en Flandre qu'en Wallonie. On sait que cette forme de production prédomine dans les diverses industries de l'habillement : confection, lingerie, etc. Ces industries, conformément à la règle générale, se localisent surtout dans les grandes villes ou dans leur voisinage. Mais, de plus, dans les Flandres, elles sont également fort développées dans quelques localités d'importance moyenne. C'est là aussi que se pratique surtout la fabrication des dentelles à domicile et à la main. Il est vrai que l'industrie liégeoise armurière, dont l'importance est connue, se pratique aussi principalement sous forme de production à domicile. Toutefois elle n'entraîne pas ici des salaires excessivement bas et un niveau d'existence inférieur comme la fabrication des dentelles.

Parmi les principales industries belges, nous rencontrons celles des mines, du fer, de la fonte et de l'acier, du zinc, du verre, la filature et le tissage. Or, ce sont là des productions fixées presque toutes en Wallonie.

On constate aussi que c'est surtout la Wallonie qui renferme les principales industries d'exportation. On s'en convaincra aisément en parcourant le tableau suivant où nous avons réuni par ordre d'importance les articles qui figurent à l'exportation avec les sommes les plus considérables, industriels et autres.

1903. — *Exportations belges. — Commerce spécial. —*  
*Millions de francs.*

Acier, fer, fonte, bruts et ouvrés . . . . .	186
Houille et coke . . . . .	104
Laine brute . . . . .	102
Lin . . . . .	102
Voitures pour voies ferrées et autres machines . . .	100
Verreries de toute espèce . . . . .	89
Fils de lin . . . . .	88
Grains de toute espèce . . . . .	86
Engrais . . . . .	70
Zinc non ouvré . . . . .	61
Fils et tissus de laine . . . . .	58
Peaux brutes . . . . .	57
Caoutchouc . . . . .	45
Fils et tissus de coton . . . . .	45
Produits chimiques . . . . .	41
Teintures et couleurs . . . . .	35
Pierres brutes ou taillées . . . . .	30
Armes . . . . .	16
Tissus de lin, de chanvre et de jute . . . . .	15

\* \* \*

En résumé, sous le rapport des *ressources productives mises en valeur*, la Wallonie est plus favorisée que les Flandres car, si la première peut avantageusement supporter la comparaison au sujet des branches de production paysanne — agriculture, élevage et forêts — elle tire de plus, de son territoire, des richesses considérables en fait de combustibles et de minerais ; enfin, ses industries de transformation l'emportent par le nombre des ouvriers, la forme de production, la valeur produite et exportée. Au moins en est-il ainsi actuellement. Car les richesses charbonnières de la Campine, encore inexploitées, l'épuisement des mines métalliques de Wallonie et, d'autre part, en Flandre, le voisinage des ports maritimes, paraissent réserver pour l'avenir, aux industries de cette dernière région, une situation meilleure.

\* \* \*

Ce qui contribue à faire apparaître sous un jour favorable les ressources productives de Wallonie, ce sont les *salaires relativement élevés* qu'elles permettent de distribuer à la classe ouvrière. Les industries wallonnes sont des industries à hauts salaires et la rémunération des ouvriers agricoles y atteint aussi un taux plus élevé qu'en Flandre.

*Salaires des ouvriers agricoles du sexe masculin en 1895.*

	Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
	sans nourriture	avec	sans nourriture	avec
Flandre occidentale.	1.68	0.94	Hainaut. . . . .	2.26 1.36
Flandre orientale .	1.63	0.84	Liège . . . . .	2.23 1.40
Anvers . . . . .	1.62	1.00	Namur . . . . .	2.43 <del>1.62</del> 1.60
Limbourg . . . . .	1.44	0.84	Luxembourg . . . .	2.40 1.54
Totaux . . . . .	6.37	3.62		8.51 <del>5.30</del> 9.32 5.92

2.43/1.62

9.32/5.92

Qu'il s'agisse de salaire sans nourriture ou de salaire avec nourriture, le taux de rémunération de l'ouvrier agricole est donc plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Ceci ressort de la comparaison des sommes que toucheraient, d'une part, une brigade composée de quatre ouvriers recrutés dans chacune des provinces flamandes et, d'autre part une brigade de quatre ouvriers pris dans chacune des

provinces wallonnes. Ici, la localisation des hauts salaires en Wallonie est assez nettement tranchée, puisque les trois provinces où la moyenne des salaires est le plus élevée sont comprises dans cette région.

Quant aux salaires de l'industrie, le dernier recensement ayant été fait avec une méthode beaucoup plus compliquée que celle des moyennes générales, il ne nous est pas possible de traduire d'une manière aussi frappante, la différence qui sépare, sous le rapport de la rémunération des ouvriers, les diverses provinces du pays.

Cependant, la conclusion que le taux des salaires est en général plus bas dans les Flandres qu'en Wallonie, se dégage nettement des documents recueillis dans le *Recensement* de 1896.

Elle ressort notamment des cartogrammes insérés dans le volume consacré à l'*Exposé général des méthodes et des résultats*

D'ailleurs, le rapporteur déclare à la page 308, que « les régions à bas salaires se rencontrent exclusivement dans la partie flamande du pays : la Flandre Occidentale, le Nord de la Flandre Orientale, le Limbourg et l'arrondissement de Turnhout.. »

Et ce fait se constate malgré l'influence de la grande industrie, dont l'action est cependant favorable à la hausse des salaires.

C'est ce que le rapporteur fait lui-même observer. Il continue en ces termes :

« Ce n'est point que, dans ces régions, la grande industrie n'existe pas : il s'y rencontre à coup sûr des établissements importants, mais ils appartiennent en général à ce groupe d'industries dont les bas salaires ont déjà été signalés, à savoir, les industries textiles du lin et du coton ». On a vu, d'ailleurs, que l'industrie à domicile, avec ses bas salaires et son niveau d'existence inférieur fleurit surtout dans les Flandres.

\* \* \*

Le bien-être semble donc plus répandu parmi le peuple Wallon que parmi les habitants des Flandres. Ce qui confirme cette conclusion, c'est aussi le *tableau de la misère*, pour autant qu'on puisse l'établir au moyen de la statistique des personnes assistées par les Bureaux de bienfaisance.

Le rapport de la Commission spéciale instituée par le gouvernement pour examiner la question de la réforme de la bienfaisance, publié en 1900 (1), contient un relevé du chiffre moyen des personnes assistées par les Bureaux de bienfaisance pour la période quinquen-

(1) A propos de ce rapport, voir dans la *Revue de Belgique* de 1901 : *La Question de Bienfaisance*.

nale comprise entre 1890 et 1894, établi par province. En rapprochant ces chiffres, de la population totale de chaque province en 1903, on obtient le résultat que voici :

*Personnes assistées par centaine d'habitants.*

Provinces Flamandes	Provinces Wallonnes
Flandre occidentale . . . . 10	Hainaut . . . . . 4
Flandre orientale . . . . . 7	Namur . . . . . 4
Limbourg . . . . . 4	Liège . . . . . 3
Anvers . . . . . 3	Luxembourg . . . . . 1

Les provinces qui présentent les taux d'assistés les plus élevés sont donc les deux Flandres, tandis que les provinces de Luxembourg et de Liège figurent parmi celles dont le taux est le plus modeste. Au reste, on remarque encore ici que les différences entre les provinces du même groupe ethnique sont énormes, au point qu'il est bien malaisé de considérer le paupérisme comme un caractère propre à l'une ou l'autre des deux races.

Toutefois, puisque le point de départ de cette étude a été de comparer les provinces wallonnes et les provinces flamandes, s'il fallait tirer de cet examen une conclusion générale, on aboutirait, avec les réserves exprimées déjà à plusieurs reprises sur l'opportunité d'une semblable division, à cette proposition, que le peuple wallon a plus de ressources productives exploitées et jouit d'un meilleur niveau d'existence matérielle que le peuple flamand.

\*  
\* \* \*

Un autre moyen de mesurer la richesse relative des divers groupements d'un pays, c'est de comparer le *revenu des impôts* dans chacun d'eux. Quoique l'impôt proportionnel au revenu n'existe pas encore en Belgique sous sa forme la plus moderne, au moins comme contribution aux finances de l'État, on ne peut nier cependant qu'il n'y ait une certaine relation entre la fortune privée des contribuables et les sommes qu'ils payent au fisc en fait de contributions directes, de droits d'enregistrement, de succession, d'hypothèque et autres droits analogues.

Voyons, par conséquent, dans quelle mesure les provinces wallonnes ou flamandes contribuent, par voie d'imposition, au revenu de l'État. A cet effet, nous avons réuni les chiffres suivants



empruntés au *Compte général de l'administration des finances*. Ces chiffres se rapportent au compte définitif de l'année 1898, la date la plus récente pour laquelle il nous ait été possible de trouver à Liège un document officiel.

Examinons d'abord le revenu des *contributions directes*, c'est-à-dire la contribution foncière et personnelle, les droits de patente et les redevances sur les mines. En additionnant les chiffres afférant à ces diverses rubriques, on obtient :

1898. — *Revenu des contributions directes*. — *Millions de francs* :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	7.3	Hainaut . . . . .	8.8
Flandre occidentale . . . . .	5.5	Liège . . . . .	6.5
Flandre orientale . . . . .	6.9	Luxembourg . . . . .	1.0
Limbourg . . . . .	1.3	Namur . . . . .	2.6
	<u>21.0</u>		<u>18.9</u>

Quant au revenu des droits d'*enregistrement*, y compris les droits de justice, d'hypothèque de succession et de timbre, on obtient le résultat suivant :

1898. — *Revenu de l'enregistrement*. — *En millions de francs* :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	7.3	Hainaut . . . . .	6.9
Flandre occidentale . . . . .	5.0	Liège . . . . .	5.9
Flandre orientale . . . . .	7.1	Luxembourg . . . . .	1.4
Limbourg . . . . .	1.2	Namur . . . . .	2.4
	<u>20.6</u>		<u>16.6</u>

Il ressort de ces chiffres que les sommes payées par les provinces flamandes sont notablement supérieures à celles que payent les provinces wallonnes. En effet en réunissant le revenu des contributions directes et celui de l'enregistrement, nous obtenons un total de 40.6 millions de francs fournis par les Flandres et une somme globale de 35.5 millions payée par la Wallonie. Mais si l'on veut avoir une base de comparaison, il convient de tenir compte de la

différence du nombre d'habitants des deux régions du pays. En 1903, les provinces flamandes considérées comptaient trois millions d'habitants et les provinces wallonnes 2.6 millions. En d'autres termes, la population flamande envisagée dépasserait de 15 %, la population wallonne. Or, on constate que la différence des contributions fournies au revenu de l'Etat par les impôts examinés correspond à celle des populations : elle est seulement de 14 %. En d'autres termes, par habitant, les flamands payeraient donc autant d'impôts directs que les Wallons.

\* \* \*

Ce résultat infirme-t-il celui auquel ont est arrivé précédemment à propos des salaires et de la misère? — On ne pourrait raisonnablement admettre que la statistique des salaires et de l'assistance publique aboutissent, à des résultats complètement erronés. La vérité est que celle-ci ne nous renseigne que sur la condition des salariés et de la classe pauvre, tandis que la statistique des contributions directes nous éclaire sur la condition des citoyens qui supportent seuls, ou à peu près, ce genre d'impôt, c'est-à-dire la classe riche et la classe moyenne. Ce rapprochement conduit donc à cette conclusion intéressante : la condition matérielle de la classe ouvrière et de la classe inférieure est meilleure en pays wallon qu'en pays flamand, tandis que celle de la classe moyenne et de la classe riche est sensiblement identique dans les deux parties du pays. En d'autres termes, les Flandres présentent une répartition de la fortune privée plus inégale que la Wallonie.

\* \* \*

Quant à la situation morale, il n'est pas possible de se livrer ici à un examen aussi détaillé que celui qu'on a consacré à la situation matérielle.

Cependant, arrêtons-nous un instant à l'indice précieux que fournit la statistique de l'*instruction* la plus rudimentaire.

Si l'on envisage le nombre de personnes lettrées par centaine d'habitants âgés de 8 ans au moins, on arrive, en suivant l'ordre des taux les plus élevés à ranger les quatre provinces flamandes et les quatre provinces wallonnes dans l'ordre suivant :

1900. — *Personnes lettrées par 100 habitants de 8 ans au moins :*

Luxembourg . . . . .	80
Namur . . . . .	78

*id. 1930*  
20 13  
22 12

1930

Liège . . . . .	74	26	- 12
Anvers . . . . .	70	30	- 16
Limbourg . . . . .	68	32	20
Hainaut . . . . .	67	33	16
Flandre Occidentale . . . . .	61	39	- 20
Flandre Orientale . . . . .	61	39	- 18

En somme, les provinces wallonnes apparaissent comme possédant une population moins ignorante que les provinces flamandes. Remarquons toutefois le taux très modeste de la province de Hainaut.

Au reste, ce qui tend ici plutôt à rapprocher qu'à séparer les Flamands et les Wallons, c'est le taux excessivement élevé d'illettrés que présente encore au xx<sup>e</sup> siècle la population belge.

Il y a plus d'un siècle et demi, parmi les soldats que le Roi de Prusse recrutait dans la Principauté de Liège, il n'y en avait qu'un tiers qui fussent incapables de signer leur engagement (1). On voit que le progrès accompli n'est pas énorme !

\* .

Il serait certes fort intéressant d'examiner avec quelque soin les *caractères psychiques* qui distinguent les Flamands et les Wallons. En procédant à cet examen, qu'on ne peut malheureusement aborder ici, on devrait aboutir, à mon avis, à cette conclusion que la différence des caractères est beaucoup moindre qu'on ne se l'imagine souvent de prime abord.

1905

Au contraire, si on prenait la peine d'examiner les traits psychiques communs aux deux races belges, on serait peut-être fort étonné de voir combien ils sont nombreux et dans quelle large mesure ils distinguent les Belges de toute race, des autres peuples. Non moins intéressante serait l'étude de leur passé. Celle-ci nous montrerait l'identité de destinée historique des deux races et elle nous fournirait en même temps l'explication de ces traits de caractère qui distinguent le Belge des autres peuples. Ces caractères distinctifs ne peuvent apparaître qu'à celui qui a fréquenté suffisamment les citoyens d'autres nations, qui a vécu assez longtemps à l'étranger, qui s'est imprégné en quelque sorte de sa littérature, de sa science, de sa conception de l'existence. A celui-là, les traits propres du caractère belge ne pourront pas échapper, pour peu qu'il soit observateur et psychologue.

(1) Exactement 50 sur 140 et encore plusieurs d'entre eux savaient ils lire, vraisemblablement. V. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le pays de Liège*, dans le *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, pp. 75, suiv.

Qu'on me permette d'insister sur deux de ces traits qui me paraissent particulièrement saillants: un amour de l'indépendance individuelle poussé jusqu'à l'indiscipline et une conception de la vie peu idéaliste. *écart qui s'attachent avec une certaine mentalité. 10/10*

Le Belge aime beaucoup la liberté. Mais il s'en fait une idée toute particulière. Elle ne lui apparaît point comme un ensemble d'avantages positifs, comme une somme de bien-être matériel et moral. Pour lui, c'est plutôt un amour instinctif d'indépendance, l'impatience de toute contrainte, de toute discipline; il la conçoit un peu à la manière des vagabonds et des réfractaires. Et ce besoin d'une liberté purement négative, il le satisfera, même au prix de grands avantages matériels.

Ce trait du caractère national paraît devoir surtout s'expliquer par l'histoire du peuple, histoire agitée, pleine de luttes et de misères. Il résulte d'un morcellement politique plusieurs fois séculaire, d'une grande autonomie locale, et surtout d'une succession de gouvernements étrangers qui cherchèrent tour à tour à imposer à la population des institutions exotiques, opposées au milieu social, par conséquent, vexatoires et qui entretenirent à l'état chronique de levain de la révolte.

Aussi le Belge, le Wallon, ainsi que le Flamand, apparaît-il, encore aujourd'hui, même dans les limites minuscules de ses frontières, comme extrêmement particulariste. Son âme collective ne s'est guère développée. Elle est encore bornée, dépassant à peine les amis, le milieu voisin. Comme au Moyen Age, l'esprit local est très vif, le patriotisme ne s'étendant guère au delà de la cité: on est Liégeois, Verviétois, Namurois, Gantois, Tournaisien, Anversois, Brugeois ou Bruxellois, belge, aussi, sans doute, mais à un beaucoup moindre degré. Ici se retrouve l'œuvre de l'histoire: jamais les diverses petites provinces qui constituaient les Pays-Bas ne subirent l'action d'une énergique centralisation; *mais* elles conservèrent chacune séparément leur autonomie, leur physionomie, leurs intérêts particuliers.

Il s'ensuit que le champ visuel du Belge est resté fort restreint dans l'espace et le temps: pas de point de vue élevé dans sa conception de la vie, mais des aspirations idéales *un* plus modestes.

Encore de nos jours, les grandes affaires sont le plus souvent conçues et lancées par des étrangers: à Anvers, le grand commerce d'exportation et les transports maritimes; partout, le grand commerce de détail.

On comprend que les Belges se défient un peu des grandes

*Belles des colonies - Infirmité de Petite  
charbonages*

conceptions : celles-ci impliquent la confiance en une certaine stabilité du milieu social, politique ; cette stabilité a toujours fait défaut avant le XIX<sup>e</sup> siècle, et encore aujourd'hui, la situation commerciale des industries dépend en grande partie du marché extérieur, c'est-à-dire des changements de politique douanière de l'étranger.

Ajoutons que l'agrément de la vie dans un beau pays, au climat vivifiant, très fréquenté par les étrangers dans les moments de villégiature et de joie, ainsi que le bon marché de l'existence, stimulent peu l'énergie pour la conquête d'un avenir meilleur et portent plutôt à jouir simplement des biens présents.

Conception peu élevée, peu idéaliste, sans doute, mais défendable, après tout : vaut-il mieux s'exténuer, la vie durant, à la poursuite d'un bonheur qu'on n'atteindra peut-être jamais, que de jouir paisiblement de celui qui s'offre sur sa route et peut suffire aux ambitions modestes. De ces deux alternatives, c'est la dernière que le Belge a choisie sous la pression des circonstances : celle de *l'aurea mediocritas*.

\* \* \*

Continuons toutefois à aimer la liberté individuelle. Elle a produit de grandes choses. Les Anglais ont montré ce qu'elle peut donner. Il est vrai que les Anglais ne se font pas de la liberté une conception en tout point conforme à la nôtre. On a dit qu'ils l'aiment avec raison, tandis que les Belges l'aiment avec passion. Mettons un peu moins de passion dans notre amour de la liberté et un peu plus de raison. Apprenons à céder moins facilement à cet esprit particulariste qui a déjà fait tant de mal à nos provinces. On en trouve plus d'un exemple dans l'histoire des communes flamandes et j'imagine qu'on en trouverait aussi dans celle des provinces wallonnes si celle-ci était mieux étudiée et mieux connue. Faisons trêve aux dissensions intestines et ne nous laissons pas entraîner surtout par le mauvais génie des haines de race, qui paraît malheureusement avoir séduit quelques-uns de nos concitoyens.

Réagissons contre le mal maintenant qu'il en est temps encore. La conservation de la patrie et de sa prospérité, le bonheur des frères wallons et flamands ne sont possibles qu'à ce prix. Sinon, affaiblis par la discorde, craignons de devenir, dans le concert des peuples, une quantité tout-à-fait négligeable, pire encore, un élément de trouble pour la paix du monde, que les grandes nations auront bientôt fait de sacrifier à l'intérêt général de l'Europe. Alors, crai-

gnons que l'on n'ait bientôt à écrire le dernier chapitre de notre histoire nationale avec, comme titre : *Finis patriæ belgicæ* et, comme morale, des enseignements dont nous aurions à rougir.

---

Par suite d'un accord avec WALLONIA, les *rapports préparés* seront imprimés dans cette revue, et distribués en brochure avec le compte-rendu officiel des séances.

---